



**Dans le cadre du Festival  
Un monde... des cultures,  
le F.E.S.C. organise son...**

# 16<sup>ème</sup> CONCOURS VIDEO

**Cinéma Les Toiles  
Saint Gratien - Val d'Oise  
Jeudi 30 mai 2013 à 20h00**

**Projection des films sélectionnés  
Accès public gratuit - Jury - Vote des spectateurs**

**> La lusophonie  
> Thème libre**

## INSCRIPTION

AVANT LE 15 AVRIL 2013

Centre culturel Camille Claudel

Square Georgette Agutte - 95210 Saint Gratien

Tél. : 01 39 89 36 20 - [concours.video@fesc.asso.fr](mailto:concours.video@fesc.asso.fr)

[www.ville-saintgratien.fr](http://www.ville-saintgratien.fr) - [www.fesc.asso.fr](http://www.fesc.asso.fr)



# RÈGLEMENT 2013

## 16<sup>ème</sup> CONCOURS VIDEO

**ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS.** Sous le patronage de Madame le Maire de Saint Gratien (Val d'Oise) et à l'occasion de la semaine culturelle consacrée aux Cultures du Monde, **F E S C** organise un concours vidéo qui s'adresse aux non professionnels de toutes les catégories d'âge y compris les scolaires :

**2 thèmes sont proposés** > **La lusophonie**  
> **Thème libre**

**ARTICLE 2 : SUPPORTS DE FILMS, DURÉE.** Les catégories de produits audiovisuels acceptés sont : **cassette mini DV ou HDV ou DVD (ou MP4)**. La durée maximale sera de **12 minutes, générique compris**. Un seul film par support.

**ARTICLE 3 : FORMATS des SUPPORTS.** Formats autorisés en VIDEO : **cassettes mini DV ou HDV ou DVD (ou MP4)**.

**ARTICLE 4 : TROIS CATÉGORIES. Documentaire - Fiction et Clip - Animation.**

**ARTICLE 5 : SUJET.** Les participant(es) auront à réaliser un film traitant un sujet de leur choix sur l'un des 2 thèmes définis à l'article 1. Un seul film par thème et par participant sera accepté.

**ARTICLE 6 : CRITÈRES DE SÉLECTION.** La créativité, la qualité technique de la prise de vue, l'accompagnement sonore ainsi que le générique. Toute copie ou incrustation de films existants sera éliminatoire ; le film doit pouvoir être vu par tout public.

**ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS.** L'inscription doit parvenir dûment complétée avant le 15 avril 2013.

**F.E.S.C. - Centre culturel Camille Claudel - Square Georgette Agutte - 95210 Saint Gratien - Tél. : 01 39 89 36 20 / E-mail : contact@fesc.asso.fr**

Les films doivent parvenir impérativement à la même adresse avant le **15 avril 2013** accompagnés obligatoirement de leur fiche technique présentant le cadre dans lequel il a été réalisé. L'envoi des supports se fera aux frais des candidats et ceux-ci ne seront pas retournés.

**ARTICLE 8 : PRÉSÉLECTION.** Le Comité de présélection sera composé de représentants de **FESC** et de la **Direction des affaires culturelles**. Il décidera souverainement, après contrôle et vision, de retenir les films répondant aux critères définis. Il a pour objet de favoriser l'égalité des chances entre les concurrents, en ne retenant que les vidéos conformes aux conditions requises par le présent règlement.

**ARTICLE 9 : JURY FINAL.** Sous la présidence du Directeur des affaires culturelles de la ville de Saint Gratien, constitué pour moitié de personnalités relevant de la vidéo et du cinéma, et pour moitié des spectateurs présents à la séance de projection, le **jeudi 30 mai 2013 à 20h00**, le jury décidera du premier prix et du classement des films dans chacune des catégories de l'article 4. **Les décisions du jury seront sans appel.**

**ARTICLE 10 : REMISE DES PRIX.** Les candidats se verront remettre leur prix en fin de la séance. Il sera décerné au minimum un premier prix à chaque catégorie.

**ARTICLE 11 : PROMOTION DES FILMS PRÉSENTÉS.** Ces films pourront être diffusés dans les Centres culturels de Saint Gratien ou au cinéma Les Toiles ou sur le site de F E S C. Pour cela, les lauréats acceptent par avance que ces films soient utilisés librement par les partenaires institutionnels et associatifs du concours sans contrepartie d'aucune sorte (droits d'auteur, etc.) ni information.

**ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT.** L'inscription au concours vaut automatiquement acceptation du présent règlement.

**Site :** <http://fesc.asso.fr> rubrique «Concours vidéo»

Le Comité d'organisation

BULLETIN D'INSCRIPTION : Catégorie : Documentaire  Fiction ou Clip  Animation   
Selon le règlement du concours en possession du signataire  
Thème : 1  La lusophonie 2  Thème libre

Nom du responsable de la réalisation : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

C.P. : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ 2013

**A retourner AVEC LE FILM avant le 15 avril 2013**

(avec une enveloppe timbrée)

à F.E.S.C. - Centre culturel Camille Claudel  
Square Georgette Agutte - 95 210 Saint Gratien

**Signature :**

(le responsable légal pour les mineurs)